



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Nanterre, le 28 avril 2015

**Appel à projet des actions départementales financées par
le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires – CGET**

Département des Hauts-de-Seine

Dans la continuité des exercices précédents, le financement des associations à vocation départementale sera principalement concentré, pour le département des Hauts-de-Seine, sur les projets en lien avec l'éducation, la jeunesse, l'emploi, le développement économique et la santé. Les contrats de ville constituent le cadre d'action de ces nouveaux périmètres.

I. Les priorités thématiques

A. *L'éducation*

En matière d'éducation, quatre priorités sont identifiées :

- la lutte contre le décrochage scolaire, et notamment :
 - la lutte contre l'absentéisme
 - les actions de remobilisation ou d'accueil temporaire des élèves exclus
- l'accompagnement scolaire
- l'accès aux savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme
- les actions socioculturelles

B. *L'emploi et le développement économique*

Les actions en faveur de l'emploi et du développement économique doivent :

- favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail (accompagnement des jeunes sans qualification ou sans projet professionnel, insertion et emploi par les emplois aidés, développement des clauses d'insertion)
- développer l'accès à la formation et promouvoir l'alternance
- dynamiser et mobiliser le tissu économique local (soutien à la création et la reprise d'entreprises, soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire à l'insertion par l'activité économique -IAE)

Les actions destinées à l'accès à l'emploi des jeunes diplômés, pour favoriser leur insertion rapide et durable sur le marché du travail, seront encouragées.

C. La santé et l'accès aux soins

Deux objectifs principaux seront poursuivis :

- Lutter contre les conduites addictives (en complémentarité des actions de la MILDECA)
- Développer des actions en matière d'accès aux soins et de nutrition

D. Les autres thématiques

Les projets consacrés à des thématiques relatives à l'accès aux droits, à la citoyenneté ou à la culture seront également étudiés, dès lors que les demandes sont justifiées par les spécificités de territoires.

Concernant plus particulièrement la culture, seuls les dossiers structurants (non événementiels), qui ont une véritable vocation sociale et qui s'inscrivent dans le temps seront retenus. Les projets à caractère intercommunaux, pour favoriser le lien social entre les habitants de différents quartiers et l'émergence d'une nouvelle dynamique territoriale, seront encouragés.

II. Les priorités transversales

La jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes sont des thématiques transversales prioritaires. Elles ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des actions fondées sur les trois grands piliers de la réforme (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir les intégrer à votre réflexion en priorisant les enjeux au regard de votre diagnostic.

III. Procédure à suivre

Le calendrier de programmation 2015 prévoit le dépôt des dossiers à la Direction départementale de la cohésion sociale au plus tard, **le 12 juin 2015**. Comme les années précédentes, votre programmation fera l'objet d'un arbitrage en préfecture autour des indicateurs de réalisation et des actions mises en œuvre.

Les dossiers de demande de renouvellement de subvention non accompagnés du compte rendu financier 2014 ne seront pas instruits.

Le dossier complet, doit parvenir à la Direction départementale de la cohésion sociale au plus tard le 12 juin 2015 (le cachet de la poste faisant foi), en 2 exemplaires originaux à l'adresse suivante :

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Bureau Politique de la Ville
A l'attention de Francisco Olympio ou de Livia Seymour
Enveloppe Départementale 2015
167/177, Avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex**

En complément, vous voudrez bien adresser votre demande de subvention en format numérique non scannée à : francisco.olympio@hauts-de-seine.gouv.fr
Et livia.seymour@hauts-de-seine.gouv.fr

Le sous-préfet chargé de mission
pour la politique de ville



Thomas FAUCONNIER

